Environnement

tructure dans certaines villes et évaluer les conditions de vie sur certaines périodes de temps afin d'évaluer les améliorations ou les détériorations survenues dans divers aspects clés de la vie urbaine.

En complément du travail sur les profils de qualité de vie, la direction de l'environnement humain du département d'État chargé des Affaires urbaines finit actuellement de préparer un sondage sur la perception qu'ont les Canadiens, de leur environnement. On demandera aux citoyens s'ils sont satisfaits de leur maison, de leur quartier, des services communautaires dont ils bénéficient, des installations récréatives mises à leur disposition, de leur centre-ville et d'autres caractéristiques de leur ville. On leur demandera également quels aspects de leur environnement ils considèrent les plus importants, quels services ils voudraient le plus voir améliorer et le rôle que les pouvoirs publics devraient jouer, dans l'amélioration de leur région urbaine. Le projet de sondage des préoccupations urbaines des citoyens est actuellement à l'étude au Conseil du Trésor.

La liste des activités de recherches est longue—plus longue que je ne l'aurais voulue—, mais cela montre bien qu'au sein d'organismes existants, tant au niveau fédéral que provincial, on procède déjà à des études et à des analyses d'envergure sur l'environnement humain. Il en découle que le lancement d'un programme de recherches correspondant au sein d'un institut de l'environnement humain ferait double emploi.

Mais les organismes gouvernementaux ne font pas qu'étudier les questions écologiques; ils mettent également en œuvre des programmes de gestion du développement et d'amélioration de l'environnement. On n'a pour s'en convaincre qu'à voir les activités de la SCHL et du ministère.

Les localités qui déversent leurs égouts dans les rivières et les cours d'eau sont les plus grands pollueurs de nos voies d'eau. Mais la construction d'usines d'épuration et la mise en place de canalisations principales représentent un fardeau financier trop lourd pour les petites municipalités. La SCHL a tenté de résoudre ce problème en avant recours à des innovations technologiques et en accordant des subventions. Du côté technique, la Société à subventionné la mise sur pied du système de récupération des eaux et de traitement des déchets-CANWEL. Ce système qui traite les eaux ménagères et transforme en énergie les ordures ménagères est mis à l'essai dans un immeuble d'appartements de Toronto. Une fois terminée l'usine traitera la moitié des eaux d'égout et toutes les ordures que rejettent le millier de locataires de cet immeuble. Dans une optique plus vaste, le programme d'infrastructures municipales assure une aide financière aux provinces et aux municipalités dans le secteur de ramassage et du traitement des égouts, des systèmes d'adduction d'eau et des canalisations principales pour l'écoulement pluvial.

Conçu pour éliminer la pollution des eaux et du sol, en même temps que pour augmenter la surface des terrains viabilisés, le programme a consacré plus de un milliard de dollars en aide financière depuis qu'il a été créé en 1961. Les programmes les plus marquants de la SCHL destinés à l'amélioration du milieu urbain sont sans aucun doute le Programme d'amélioration des quartiers et le Programme d'aide à la remise en état des logements. La PAQ vise à aider les municipalités et la population à entretenir et a améliorer les aménagements et les conditions de logement, dans les maisons de

vieux quartiers à loyers modiques ou bas. Grâce à une gamme étendue de subventions et de prêts, ce programme aide les habitants de quartiers désignés et les municipalités satisfaisant aux conditions requises, par divers moyens d'action: installations favorisant les activités sociales et récréatives, démolition des taudis et construction sur les terrains ainsi récupérés de logements sociaux, et amélioration des services municipaux. Le Programme d'aide à la remise en état des logements est destiné à compléter le PAQ, et à financer les améliorations et les réparations à apporter aux logements dont les normes sont jugées insuffisantes, pour les amener au niveau des normes d'hygiène et de sécurité fixées par les municipalités.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je dois interrompre le député car son temps de parole est écoulé.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir intervenir aujourd'hui à propos de la motion du député de Grenville-Carleton (M. Baker). On nous propose la création d'un institut des études humaines de l'environnement, qui travaillerait à l'échelle nationale en collaboration avec les gouvernements provinciaux. L'institut proposé est conçu selon les principes de l'institut d'hygiène professionnel et de l'environnement, axé sur la production d'uranium, dont on prévoit l'installation dans ma circonscription. Cette idée est née il y a deux ou trois ans à la suite des travaux de la Commission royale Hamm qui a fait enquête sur les dangers pour la santé liés à l'extraction et à la production d'uranium, en particulier dans la région d'Elliot Lake.

• (1752)

Après le dépôt du rapport de la Commission, plusieurs d'entre nous avons travaillé à la création d'un centre de recherches sur les dangers pour la santé présentés par l'environnement et le genre de travail; ce centre serait situé à Elliot Lake et serait financé par le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et l'industrie minière. Il s'accompagnerait d'un centre d'information portant sur divers aspects de l'énergie nucléaire de la production d'uranium. Le gouvernement fédéral a financé l'an dernier, à raison de près de \$200,000, une étude effectuée par le centre d'Elliot Lake, et portant sur la conception, le rôle et l'exploitation du centre projeté. Il est encourageant de constater que les sociétés minières et les syndicats ouvriers appuient fortement ce projet. Si l'on tient compte de la demande d'uranium au cours des 30 ou 50 prochaines années, je pense que les sommes consacrées à l'étude des dangers inhérents sont relativement faibles. La Commission royale Hamm dans son rapport, a précisé plusieurs domaines où il v aurait lieu de faire des recherches, comme ceux des normes de sécurité, de la silicose, des niveaux de poussières et de radiations dans les mines.

La très grande expansion que cette industrie connaîtra ne fait que commencer, monsieur l'Orateur. La population d'Elliot Lake est d'environ 12,000 âmes à l'heure actuelle et on prévoit qu'elle atteindra environ 30,000 d'ici huit ou douze ans. Une commission royale de la Saskatchewan a indiqué que l'on prévoit la mise en exploitation de plusieurs mines dans cette province. L'expansion des mines signifie exploiter des gisements se trouvant à des profondeurs encore plus grandes et faire face à des problèmes de production encore plus ardus.

Monsieur l'Orateur, j'appuie la proposition du député de Grenville-Carleton concernant cette industrie. Par le passé, le secteur de la recherche sur la santé et la sécurité a souffert du